

1 FACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES DE L'ADOPTION DES PRATIQUES
2 AGROÉCOLOGIQUES PAR LES AGRICULTEURS DANS UN CONTEXTE DE
3 RISQUES CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE D'APLAHOUÉ, SUD-OUEST
4 DU BÉNIN

5
6
7
8 **Résumé**

9
10 Cette recherche vise à analyser les facteurs socioéconomiques influençant l'adoption des pratiques
11 agroécologiques par les agriculteurs de la commune d'Aplahoué, située dans le sud-ouest du Bénin,
12 dans un contexte de risques climatiques. La problématique principale de cette étude réside dans le
13 faible taux d'adoption de l'agroécologie malgré sa reconnaissance comme solution potentielle face
14 aux défis climatiques et socioéconomiques. L'objectif de cette recherche est d'identifier les
15 obstacles et leviers à l'adoption de ces pratiques, notamment dans les domaines du foncier, de
16 l'éducation et des ressources.

17 L'approche méthodologique repose sur une enquête de terrain menée auprès de 200 agriculteurs, à
18 l'aide de questionnaires structurés, de focus groups et de l'observation directe. L'analyse des
19 données a permis de mettre en évidence que 65 % des agriculteurs interrogés perçoivent la sécurité
20 foncière comme un obstacle majeur, tandis que 55 % mentionnent l'analphabétisme et 47 %
21 rapportent des difficultés d'accès aux ressources techniques et financières. Les résultats montrent
22 que la mise en œuvre de l'agroécologie est fortement conditionnée par des facteurs
23 socioéconomiques, tels que la pauvreté, la faible éducation, et les régimes fonciers instables. Cette
24 étude suggère que pour favoriser l'adoption des pratiques agroécologiques, il est crucial d'adopter
25 des interventions ciblées, telles que la sécurisation de l'accès à la terre, des programmes de
26 formation adaptés, et un meilleur accès aux intrants et aux ressources financières.

27
28 **Mots-clés :** Agroécologie, Adoption, Risques climatiques, Foncier, Aplahoué, Bénin.

29

31 1 Introduction

32 L'agriculture, essentielle à la survie des populations, a été marquée par une transformation soutenue
33 par des politiques agricoles, augmentant les rendements tout en réduisant la pénibilité du travail
34 (Claveirole, 2016, p. 45). Cependant, cette modernisation a aussi exacerbé les défis
35 environnementaux, incitant à la recherche de pratiques agricoles durables comme l'agroécologie,
36 une alternative à l'agriculture conventionnelle (Wezel, Bellon, Doré, Francis, Vallod, & David,
37 2009, p. 27). En Afrique subsaharienne, l'agroécologie se développe principalement en réponse aux
38 contraintes d'accès aux intrants et à la dégradation des sols (FAO, 2008, p. 117). Dans certains pays
39 d'Afrique, les pratiques agroécologiques, telles que l'agroforesterie et la conservation des sols, ont
40 montré leur efficacité en termes de productivité et de résilience face aux changements climatiques
41 (Toutain, Dollé, & Ferry, 1988, p. 7).

42 Le Bénin, notamment la commune d'Aplahoué, présente un cas particulier où l'adoption des
43 pratiques agroécologiques est encore limitée malgré les avantages connus en matière de sécurité
44 alimentaire et de résilience climatique (Van Malder, 2014, p. 45). Plusieurs obstacles
45 socioéconomiques entravent cette adoption. L'un des principaux défis réside dans l'insécurité
46 foncière, une question cruciale pour la durabilité des pratiques agroécologiques à long terme (Barro,
47 2023, p. 60). Les agriculteurs d'Aplahoué, malgré une prise de conscience croissante des bénéfices,
48 restent réticents à adopter ces pratiques en raison de contraintes liées à l'accès à la terre, à
49 l'éducation et aux ressources financières (Dugué, 2013, p. 30). L'objectif de cette étude est de
50 déterminer les facteurs socioéconomiques influençant l'adoption des pratiques agroécologiques par
51 les agriculteurs d'Aplahoué, au Sud-Ouest du Bénin.

52

53 2 Matériels et méthodes

54 2.1 Description de la zone d'étude

55 La commune d'Aplahoué a une superficie de 915 km², elle est limitée au nord et au Nord-est par la
56 commune de Djidja, au Sud par la commune de Djakotomey, à l'Est par la commune de
57 Klouékanmè et la commune d'Abomey, à l'ouest par la République du Togo. Elle est comprise entre
58 la latitude 6°52'59'' et 7°33'10'' Nord et la longitude 1°33'25'' et 1°50'30'' Est. Selon le découpage
59 administratif, elle compte sept (07) arrondissements : Aplahoué, Aplahoué, Azové, Dékpo,
60 Godohou, Kissamey et Lonkly. Ces arrondissements sont divisés en quatorze (14) quartiers de ville
61 et cinquante-deux (52) villages. La figure 1 présente la localisation de la commune d'Aplahoué.

62

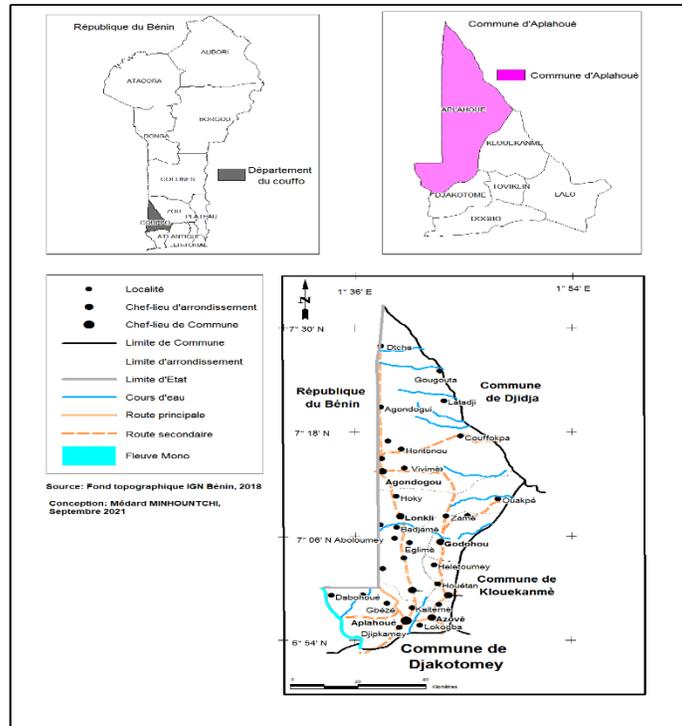


Figure 1: Situation géographique de la commune d'Aplahoué

2.2 Données utilisées

Les données utilisées dans cette étude proviennent de sources primaires et de sources secondaires. Les données primaires ont été recueillies directement sur le terrain auprès des agriculteurs de la commune d'Aplahoué. Elles regroupent les données quantitatives et qualitatives sur les types de cultures pratiquées, les superficies cultivées, les conditions économiques des agriculteurs, les pratiques agroécologiques adoptées, ainsi que les perceptions des agriculteurs sur les risques climatiques et les stratégies d'adaptation. Les types de spéculations cultivées, les superficies emblavées, les revenus moyens, et l'accès aux ressources (foncier, financements, information) sont des éléments clés pour comprendre les dynamiques agricoles dans la région.

Les données secondaires proviennent de la revue documentaire, comprenant des rapports officiels, des études académiques sur l'agroécologie, ainsi que des documents de politiques agricoles et des rapports de projets agroécologiques en cours. Ces informations ont servi à enrichir l'analyse des pratiques et des politiques agricoles locales, notamment en termes de soutien à l'agroécologie et de prise en compte des changements climatiques.

2.3 Techniques de collecte des données

Plusieurs techniques ont été utilisées dans le cadre de cette recherche.

Une revue de la littérature a été réalisée pour examiner les théories et les modèles appliqués dans des documents officiels, des rapports d'agroécologie, et des études académiques. Cette revue a fourni des données secondaires sur les politiques agricoles locales, les projets agroécologiques, et les rapports sur les impacts des changements climatiques dans la région, ce qui a permis de contextualiser les données primaires collectées sur le terrain.

86 Un questionnaire structuré a été administré à un échantillon de 200 agriculteurs pour obtenir des
87 données quantitatives sur les pratiques agricoles, les obstacles à l'adoption de l'agroécologie, les
88 mesures d'adaptation aux risques climatiques, et les conditions socio-économiques des exploitations
89 agricoles. Le questionnaire permet de recueillir des informations sur les spéculations cultivées, la
90 superficie des terres cultivées, le niveau d'instruction des agriculteurs, leur accès au crédit et à
91 l'information agroécologique, ainsi que leurs revenus et conditions de travail.

92 Les focus groups ont été réalisés avec des groupes ciblés comprenant des techniciens agricoles, des
93 leaders communautaires, des responsables d'ONG opérant dans le secteur agricole, ainsi que des
94 producteurs féminins et jeunes. Ces discussions ont permis de mieux comprendre les perceptions
95 locales sur l'agroécologie et les dynamiques sociales influençant son adoption. Elles ont aussi
96 permis de recueillir des données qualitatives sur les stratégies de résilience face aux risques
97 climatiques et l'impact de la sécurité foncière sur l'adoption de l'agroécologie

98 L'observation directe a été utilisée pour analyser les pratiques culturelles sur le terrain, identifier
99 l'usage des intrants agroécologiques, et observer les types d'associations de cultures mises en place
100 par les agriculteurs. Cette méthode a permis de compléter les données des questionnaires et des
101 focus groups et d'identifier les défis pratiques rencontrés lors de l'application des techniques
102 agroécologiques.

103 **2.4 Méthode de traitement des données**

104 Les données quantitatives recueillies via les questionnaires ont été traitées à l'aide du logiciel Excel,
105 permettant de réaliser des analyses descriptives et des tests statistiques. Ces analyses ont permis
106 d'identifier les facteurs socioéconomiques influençant l'adoption des pratiques agroécologiques,
107 notamment l'accès à la terre, les revenus agricoles, et le niveau d'éducation des agriculteurs.

108 Les données qualitatives issues des focus groups et de l'observation directe ont été analysées à
109 l'aide de la méthode de triangulation et de l'analyse de contenu. Cette approche a permis de croiser
110 les informations provenant de différentes sources (questionnaires, focus groups, observation) afin
111 de valider et enrichir les résultats obtenus. Elle a également permis d'identifier les perceptions des
112 agriculteurs et les dynamiques communautaires concernant les risques climatiques et l'adoption de
113 l'agroécologie.

114 Les résultats ont été interprétés en utilisant la théorie de l'adoption de l'innovation de Rogers
115 (2003). Cette théorie a servi de cadre pour comprendre les facteurs influençant l'adoption des
116 pratiques agroécologiques par les agriculteurs, en tenant compte des caractéristiques de l'innovation,
117 des attributs personnels des agriculteurs et des influences sociales qui favorisent ou freinent cette
118 adoption.

119 3 Résultats

120 3.1. Facteurs influençant l'adoption des pratiques agroécologiques

121 3.1.1 Facteurs liés à la structure familiale et l'accès à la terre

122 Au-delà du rôle de genre, la structure familiale joue également un rôle significatif dans l'adoption
123 des pratiques agroécologiques. Les exploitations familiales sont les plus courantes, et souvent,
124 plusieurs membres de la famille participent à la gestion des cultures et des ressources. Cependant, le
125 contrôle des terres, notamment dans le cas des modes d'accès à la terre comme l'héritage ou le prêt
126 coutumier, influence directement les décisions relatives à l'adoption de pratiques agricoles durables.
127 En effet, dans des exploitations où les terres sont héritées de génération en génération, il existe
128 souvent une résistance au changement, car les générations plus âgées, ayant des liens traditionnels
129 avec la terre, sont moins enclines à adopter des pratiques agroécologiques qu'elles jugent risquées
130 ou peu rentables à court terme. Les modes d'accès à la terre dans la commune d'Aplahoué sont
131 divers : héritage, achat, location ou don. Chaque mode d'accès à la terre a un impact différent sur la
132 capacité des agriculteurs

133 3.1.2 Situation des chefs d'exploitation

134 Dans le secteur étudié, 90 % des chefs d'exploitation sont des hommes, une situation qui reflète des
135 normes socioculturelles profondément ancrées. En effet, dans la majorité des communautés
136 agricoles, l'accès à la gestion des terres et des exploitations agricoles est patrilinéaire, c'est-à-dire
137 que les droits fonciers sont transmis principalement de père en fils. Cette situation limite l'accès des
138 femmes à la propriété foncière, rendant leur rôle dans la gestion des exploitations secondaires. Dans
139 de nombreuses régions, les femmes n'héritent pas directement des terres de leurs parents, mais
140 peuvent recevoir des droits d'usage ou de gestion à titre temporaire ou à travers leurs conjoints. Par
141 conséquent, l'accès des femmes à la terre est restreint, ce qui impacte leur capacité à mettre en
142 œuvre des pratiques agricoles à long terme comme l'agroécologie.

143 L'absence de droits fonciers directs pour les femmes influence leur autonomisation économique et
144 leur prise de décision agricole, éléments essentiels pour l'adoption des pratiques agroécologiques.
145 Les femmes sont souvent considérées comme partenaires agricoles plutôt que comme chefs
146 d'exploitation, et elles peuvent rencontrer des résistances lorsqu'elles essaient de s'engager dans des
147 pratiques agricoles nécessitant des investissements de long terme, tels que l'agroforesterie ou la
148 conservation des sols. Cette inégalité de genre dans la gestion foncière constitue un frein à
149 l'adoption des pratiques agroécologiques, car les pratiques durables demandent une sécurité
150 foncière à long terme, ce qui n'est pas toujours garanti pour les femmes.

151 Une autre dimension importante de cette situation réside dans la dynamique de pouvoir au sein des
152 exploitations agricoles. Bien que les hommes détiennent la majorité des terres et des responsabilités
153 liées à leur gestion, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'exécution des tâches agricoles
154 quotidiennes, notamment dans les cultures vivrières, la gestion des récoltes et la gestion des
155 ressources en eau. Toutefois, leur influence dans les décisions stratégiques reste limitée, ce qui

156 freine la mise en place de pratiques agroécologiques nécessitant des changements à long terme dans
157 l'organisation de l'exploitation.

158

159 **3.1 Facteurs liés au foncier**

160

161 La sécurité foncière est identifiée comme l'un des obstacles majeurs à l'adoption des pratiques
162 agroécologiques. En effet, 65 % des agriculteurs interrogés mentionnent que l'insécurité foncière,
163 due à l'absence de titres fonciers clairs ou à la gestion coutumière des terres, constitue un frein
164 important à l'investissement à long terme, nécessaire pour l'adoption de pratiques telles que
165 l'agroforesterie et la conservation des sols. Les modes d'accès à la terre (héritage, location, don)
166 sont également des facteurs clés influençant la décision des agriculteurs de s'engager dans des
167 pratiques agroécologiques.

168

169 **3.1.1 Mode d'accès à la terre**

170 Le mode d'accès à la terre agricole est un élément fondamental pour comprendre les dynamiques de
171 gestion des exploitations agricoles dans la commune d'Aplahoué. En effet, les modes d'accès à la
172 terre sont variés et influencent considérablement la capacité des exploitants à adopter des pratiques
173 agricoles durables, telles que l'agroécologie. Les principaux modes d'accès identifiés dans cette
174 étude sont l'héritage, l'achat, le don et le prêt (Tableau xx). Chaque mode présente des
175 caractéristiques spécifiques qui affectent la sécurité foncière et la gestion des exploitations
176 agricoles.

177 **Tableau I : Mode d'accès à la terre servant à l'agriculture**

Mode d'accès	Héritage (%)	Don (%)	Prêt (%)	Achat (%)
Commune	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aplahoué	57,1	17,1	5,2	8
	10	2,2	0,3	0,1

178 **Source : Enquête de terrain, Juillet 2025**

179 Les données montrent que l'héritage est le mode d'accès à la terre dominant, surtout parmi les
180 populations autochtones, et il constitue un facteur déterminant de la gestion foncière dans la
181 commune. Cependant, le système patrilinéaire de transmission des terres limite l'implication des
182 femmes dans la gestion et l'adoption des pratiques agricoles durables, telles que l'agroécologie.
183 L'achat et le prêt sont principalement pratiqués par les colons agricoles, mais ces modes d'accès
184 sont souvent associés à des incertitudes foncières et à une instabilité des droits sur les terres.

185 L'un des principaux défis pour l'adoption de l'agroécologie est l'insécurité foncière, exacerbée par
186 l'absence de titres fonciers clairs et les droits d'usage temporaires, qui rendent les agriculteurs
187 réticents à investir dans des pratiques nécessitant une gestion à long terme des terres. Pour
188 encourager l'adoption de pratiques agroécologiques, il serait essentiel de sécuriser l'accès à la terre,

189 notamment pour les femmes, en facilitant les processus de titularisation foncière et en introduisant
190 des mécanismes de partage des ressources plus équitables.

191 3.1.1.1 Héritage

192 Le mode d'accès à la terre le plus répandu dans la commune d'Aplahoué est l'héritage, qui
193 représente environ 74,2 % des exploitations agricoles dans les populations autochtones. Ce mode de
194 succession est patrilinéaire, ce qui signifie que la terre est transmise de père en fils, perpétuant ainsi
195 un système familial de gestion foncière. Les hommes héritent principalement de la terre et
196 demeurent responsables de sa gestion. En revanche, les femmes n'héritent généralement pas
197 directement des terres, mais peuvent recevoir des droits d'usage au sein du foyer familial ou par
198 l'intermédiaire de leur mari. Cette inégalité foncière liée au genre limite la capacité des femmes à
199 investir dans des pratiques agricoles durables, car elles ne peuvent souvent pas contrôler la gestion à
200 long terme des terres. Toutefois, certaines exceptions existent où les femmes héritent ou reçoivent
201 des droits d'usage selon les arrangements familiaux, bien que cela soit peu fréquent.

202 3.1.1.2 Achat

203 Le mode d'achat permet d'acquérir des droits d'usage durables et d'aliénation des terres, mais il est
204 moins fréquent dans la commune. Pour acquérir une parcelle de terre, deux options existent :

- 205 ○ L'achat à un prix fixé officiellement par les autorités administratives.
- 206 ○ L'achat par entente directe entre le demandeur et le propriétaire terrien, souvent sans
207 délimitation officielle (parcelle non bornée), ce qui peut poser des problèmes lors du
208 lotissement ou de l'exploitation des terres.

209 L'achat est principalement pratiqué par les colons agricoles, qui cherchent à étendre leurs terres
210 agricoles. Ce mode d'acquisition est plus courant parmi les populations allochtones ou celles ayant
211 les moyens financiers d'acheter des terres. Bien que l'achat confère des droits de propriété plus
212 solides, il reste un mode d'accès relativement restreint aux agriculteurs ayant les ressources
213 financières nécessaires pour investir dans l'achat de terres.

214

215 3.1.1.3 Don

216 Le don de terres est un mode d'accès plus rare, représentant environ 13,2 % des exploitations
217 agricoles. Ce mode est souvent pratiqué au sein des familles, où les terres sont transférées de parent
218 à enfant ou entre conjoints. Les femmes sont généralement les principales bénéficiaires de ce mode
219 d'accès, recevant des terres de la part de leurs maris ou parfois du chef de famille. Bien que moins
220 fréquent, le don reste un moyen de répartition des terres dans les familles, surtout dans les zones où
221 les terres agricoles sont de plus en plus rares.

222

223 3.1.1.4 Prêt

224 Le prêt est un mode d'accès principalement observé parmi les colons agricoles, en particulier ceux
225 originaires des régions voisines comme le Zou-Collines. Ce mode d'accès permet aux agriculteurs
226 d'obtenir des terres à titre temporaire, souvent dans un cadre coutumier. Les colons utilisent
227 généralement ces terres pour pratiquer l'agriculture commerciale. Le prêt peut offrir une flexibilité,

228 mais il est souvent accompagné d'incertitudes quant à la durabilité de l'accès à la terre, car les terres
229 sont généralement retournées au propriétaire après un certain nombre d'années.

230

231 **3.2 Caractérisation des ressources des exploitations**

232 3.2.1 Mode d'accès à la terre

233 Les agriculteurs, qu'ils soient colons agricoles ou locaux, accèdent à la terre de différentes manières.
234 Le mode de métayage est particulièrement fréquent, où les exploitants agricoles n'ont que des droits
235 d'usage temporaires, mais pas de propriété sur les terres cultivées. Le gage, où un agriculteur
236 transfère temporairement ses droits fonciers à un créancier, est également observé dans certaines
237 zones. Le prêt et l'achat sont des modes d'accès moins courants mais significatifs, particulièrement
238 pour les colons agricoles qui cherchent à étendre leurs superficies agricoles.

239 La gestion foncière dans la commune repose principalement sur les collectivités locales, qui
240 régulent l'accès aux terres dans les villages. Les chefs de collectivité familiale ou les élus locaux
241 sont les principaux interlocuteurs pour l'obtention de terres agricoles, ce qui crée une structure
242 foncière locale où l'accès à la terre est largement contrôlé par des autorités traditionnelles ou
243 administratives.

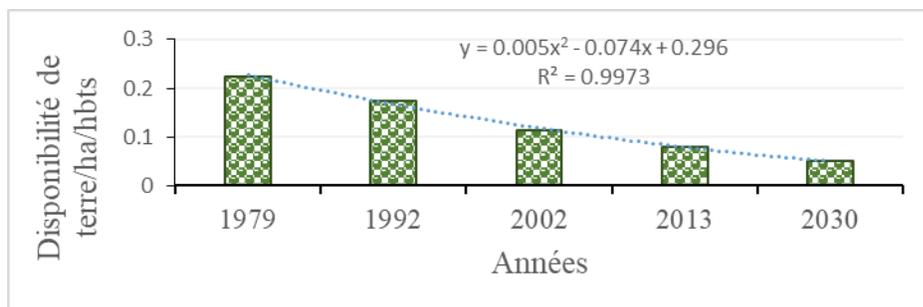
244 3.2.1.1 Pression foncière et concurrence

245 L'accroissement démographique, combiné à l'urbanisation croissante et à l'extension des
246 infrastructures, a conduit à une pression foncière importante. L'espace disponible pour l'agriculture,
247 notamment les terres cultivables et les zones de pâturage, est en constante diminution. Cette
248 situation est exacerbée par la concurrence foncière entre les autochtones et les colons agricoles. Les
249 autochtones craignent de perdre le contrôle de leurs terres ancestrales au profit des allochtones, qui
250 cherchent à étendre leurs terres agricoles, souvent en raison de l'expansion des activités agricoles.

251 Les longues jachères ont progressivement disparu, laissant place à des systèmes agricoles intensifs
252 où les terres sont cultivées année après année sans un repos suffisant, ce qui conduit à la
253 dégradation des sols. L'agriculture sur brûlis est devenue courante, ce qui contribue à la perte de
254 fertilité des sols. Moins de 1 % des agriculteurs continuent à pratiquer des jachères de trois ans, et
255 cette perte de fertilité aggrave les défis pour l'adoption de pratiques agroécologiques durables.

256 3.2.2 *Disponibilité des terres agricoles*

257 Les pratiques agroécologiques telles que les jachères, l'agroforesterie, l'association des cultures et le
258 compostage nécessitent une certaine disponibilité en terres pour être mises en œuvre de manière
259 durable. Lorsque la terre est disponible, les exploitants peuvent mettre en place des rotations
260 culturales efficaces, permettant de reposer les sols et d'amortir les chocs climatiques tels que les
261 sécheresses et les inondations. L'installation d'infrastructures écologiques comme les bassins de
262 rétention d'eau et les brises-vent est également facilitée par la disponibilité foncière. Cependant, à
263 mesure que les terres cultivables deviennent moins accessibles, il devient plus difficile pour les
264 agriculteurs d'adopter ces techniques de résilience.



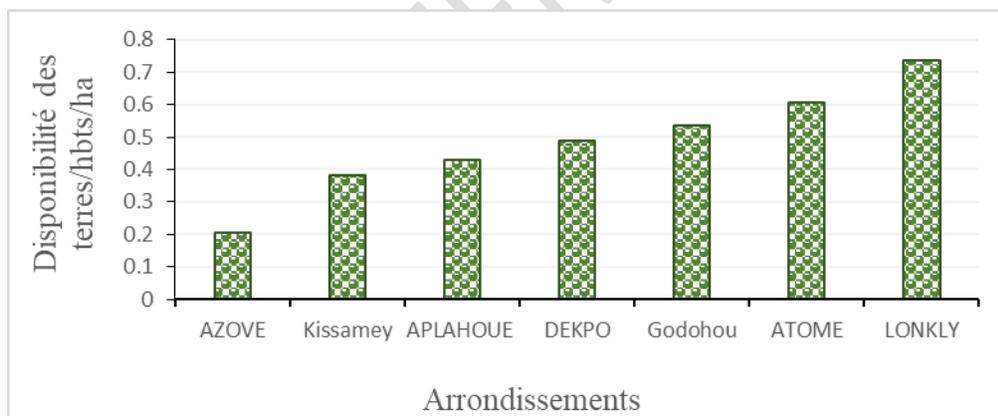
265

266 Figure 2: Indice agro-démographique des terres (IAT)

267 Source : RGPH 1, 2, 3, 4 et projection 2030

268 La figure présente l'évolution de l'indice agro-démographique des terres (IAT) entre 1979 et 2030,
 269 avec des données observées jusqu'en 2013 et une projection pour 2030. Cette figure montre une
 270 baisse constante de la disponibilité des terres agricoles par habitant. En 1979, chaque habitant
 271 disposait de 0,22 hectare de terre agricole, tandis qu'en 2013, ce chiffre était tombé à 0,08 hectare.
 272 Selon les projections, d'ici 2030, chaque habitant disposera de 0,05 hectare, soit moins d'un quart de
 273 la superficie disponible en 1979.

274 L'analyse de ce graphique indique que la croissance démographique rapide engendre une pression
 275 croissante sur les terres agricoles. Les populations en forte expansion se retrouvent sur un territoire
 276 agricole fixe, ce qui mène à une fragmentation des terres agricoles et à une urbanisation accélérée.
 277 Cette situation crée des conflits fonciers et une diminution de la fertilité des sols, avec des
 278 conséquences directes sur la sécurité alimentaire et la durabilité des systèmes agricoles dans la
 279 commune.



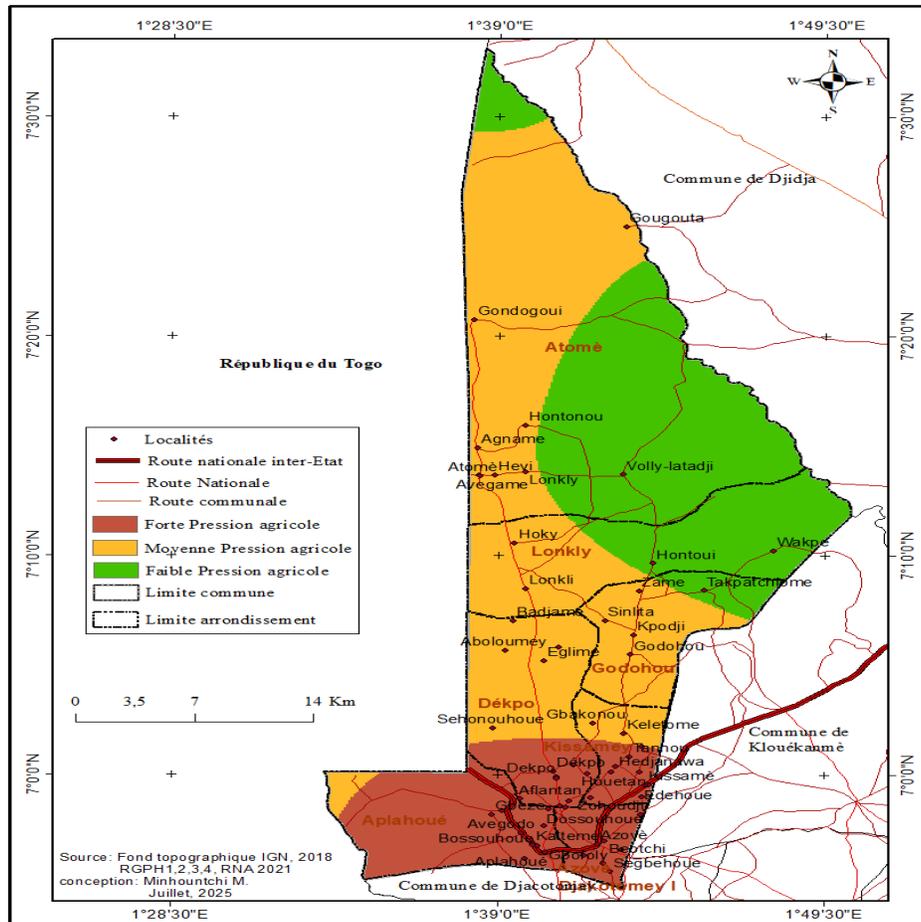
280

281 Figure 3: Projection en 2030 de l'IAT par arrondissement

282 Source : RGPH 1, 2, 3, 4 et projection 2030

283 La figure 4 montre la répartition des superficies agricoles dans chaque arrondissement de la
 284 commune d'Aplahoué à l'horizon 2030. Il révèle une disparité dans la disponibilité des terres
 285 agricoles entre les arrondissements. Certains arrondissements, tels que Lonkly, Atome, et Godohou,
 286 disposent de surfaces agricoles plus importantes, tandis que d'autres, comme Azovè, Kissamè,

287 Aplahoué, et Dekpo, sont caractérisés par une disponibilité foncière plus limitée. Cette répartition
 288 inégale peut influencer l'adoption de pratiques agroécologiques, car les arrondissements avec moins
 289 de terres cultivables devront recourir à des techniques intensives comme l'agroforesterie ou les
 290 rotations rapides des cultures pour maintenir leur résilience climatique.



291

292 Figure 4 : Pression agricole par zone de la commune

293 La figure 3 présente la spatialisation de l'indice agro-démographique des terres dans la commune
 294 d'Aplahoué. Cette carte permet d'apprécier les niveaux de pression sur les terres agricoles à
 295 l'échelle de la commune. Elle montre que les routes et les infrastructures influencent la disponibilité
 296 des terres agricoles en modifiant les dynamiques spatiales et en augmentant l'urbanisation.

297 3.3 Caractéristiques sociodémographiques des exploitations agricoles

298 3.3.1 Statistiques démographiques des exploitations agricoles

299 La commune d'Aplahoué présente une dominance agricole et la compréhension de ses réalités
 300 rurales nécessite une analyse détaillée de la structure démographique des exploitations agricoles.
 301 Cette analyse est essentielle pour évaluer les dynamiques agricoles et leur influence sur l'adoption
 302 des pratiques agroécologiques dans la région. Les statistiques démographiques des exploitations

303 agricoles dans la commune d'Aplahoué, présentées dans le tableau 1, montrent la composition
304 socio-culturelle de la population agricole.

305 Tableau II : Récapitulatif des statistiques démographiques des exploitations agricoles

Groupe socio-culturel	Provenance	Proportion (%)
Adja	Natif	86
Colons agricoles	Fon, Mahi, Zou-collines	14

306 **Source :** Résultats des enquêtes de terrain, Juin 2025

307 L'analyse des données montre que la majorité de la population agricole dans la commune
308 d'Aplahoué est constituée de natifs (Adja) représentant 86 % des exploitants. En revanche, 14 %
309 des exploitants sont des colons agricoles, principalement originaires des départements du Zou-
310 Collines, et appartenant aux groupes ethniques Fon et Mahi.

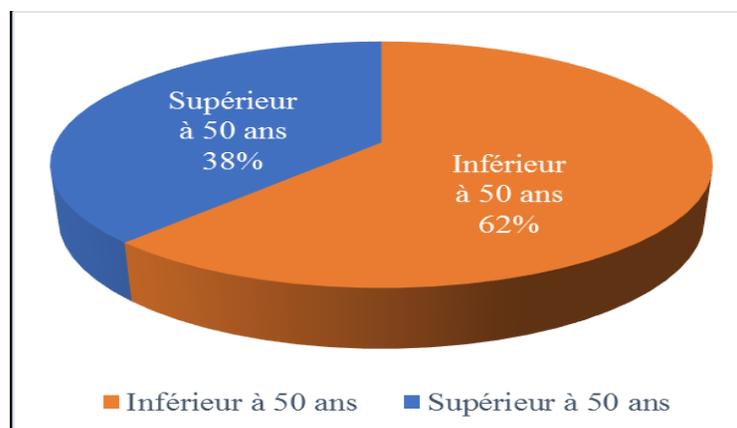
311 Les colons agricoles ont introduit de nouvelles pratiques agricoles et de nouvelles variétés de
312 cultures, comme les variétés d'igname qui étaient auparavant inconnues dans la région. Ce groupe a
313 également introduit des cultures de soja et de mil, qui ont été progressivement adoptées par la
314 population locale. Cette dynamique montre l'impact de l'immigration agricole sur l'évolution des
315 pratiques agricoles et la diversification des cultures dans la région.

316 **3.3.2 Tranche d'âge des chefs d'exploitation**

317 L'analyse de la structure d'âge des chefs d'exploitation agricole révèle une majorité de jeunes
318 exploitants. 62 % des chefs d'exploitation ont moins de 50 ans, ce qui témoigne d'une population
319 paysanne jeune, dotée de l'énergie nécessaire pour gérer les différentes tâches agricoles. En
320 revanche, 38 % des chefs d'exploitation sont âgés de 50 ans et plus, représentant une génération
321 plus ancienne mais toujours active dans la gestion des exploitations agricoles.

322 Cette répartition par âge, représentée dans le graphique 1, met en évidence une jeunesse dynamique
323 au sein de la communauté agricole, susceptible d'être plus réceptive aux pratiques agroécologiques.
324 Cependant, l'âge des exploitants peut aussi influencer leur ouverture à l'adoption de nouvelles
325 pratiques agricoles, les jeunes étant souvent plus ouverts à l'innovation et aux changements.

326



327

328

Figure 5 ; Tranche d'âge des chefs d'exploitation du secteur d'étude

329

Source : INSAE, RGPH4, 2013

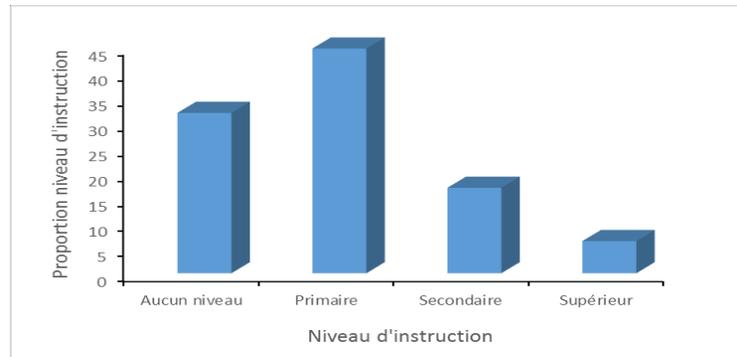
330

331 L'analyse démographique révèle une dominance des natifs, avec une forte présence de colons
 332 agricoles ayant introduit de nouvelles cultures, ce qui a eu un impact direct sur la diversification
 333 agricole de la région. L'âge des chefs d'exploitation, en particulier la jeunesse de la population
 334 paysanne, offre une opportunité favorable à l'adoption de l'agroécologie, car cette population est
 335 généralement plus ouverte aux innovations agricoles et aux pratiques durables.

336 Le facteur d'âge est également un déterminant important dans l'acceptation des pratiques
 337 agroécologiques. Les jeunes exploitants sont plus susceptibles de s'engager dans des pratiques
 338 agricoles innovantes et à long terme, tandis que les exploitants plus âgés pourraient être moins
 339 enclins à adopter des changements qui impliquent une réorganisation des pratiques agricoles
 340 traditionnelles.

341 **3.3.3 Niveau d'instruction des membres de l'exploitation familiale**

342 Le niveau d'instruction des membres des exploitations agricoles de la commune d'Aplahoué reste
 343 relativement faible, ce qui a un impact direct sur l'adoption de pratiques agricoles modernes, y
 344 compris l'agroécologie. Parmi les chefs d'exploitation agricole interrogés, 31,10 % n'ont aucun
 345 niveau d'instruction formelle, ce qui représente une part significative de la population étudiée. En
 346 revanche, 44,7 % de l'échantillon ont un niveau d'instruction primaire, et 17 % ont suivi un
 347 enseignement secondaire. Seule une minorité (6,2 %) a poursuivi des études supérieures, ce qui
 348 reflète une forte disparité éducative au sein des exploitations agricoles locales.



349

350 Figure 6: Disparité des niveaux d'instruction des chefs d'exploitation d'agriculture familiale

351 Source : Résultat du traitement des données, 2024

352 Le graphique 2 présente la répartition des niveaux d'instruction des chefs d'exploitation
 353 d'agriculture familiale. Il montre clairement que la majorité des exploitants (75,7 %) n'ont que des
 354 études primaires ou moins, ce qui limite leur capacité à adopter des innovations agricoles modernes
 355 et à comprendre les informations techniques liées à l'agroécologie, telles que celles concernant les
 356 produits phytosanitaires, qui sont souvent rédigées en français ou en anglais.

357 3.3.4 Implications pour l'adoption des pratiques agroécologiques

358 Les résultats indiquent que le faible niveau d'instruction constitue un obstacle important à
 359 l'adoption des pratiques agroécologiques. Les agriculteurs peu instruits peuvent rencontrer des
 360 difficultés pour interpréter les notices d'utilisation des produits agricoles ou pour comprendre les
 361 principes sous-jacents des pratiques agroécologiques, qui nécessitent souvent une gestion technique
 362 complexe, telle que l'agroforesterie ou le compostage. De plus, le manque de formation formelle
 363 limite l'accès des agriculteurs à des informations techniques pertinentes et à des formations en
 364 agroécologie, éléments cruciaux pour la transition vers des systèmes agricoles durables.

365 L'alphabétisation, en particulier pour les paysans non instruits (31,9 %), pourrait jouer un rôle clé
 366 pour améliorer leur capacité à vulgariser et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques agricoles. Des
 367 programmes de formation en agroécologie adaptés, combinés à des initiatives de sensibilisation et à
 368 des supports pédagogiques simples, pourraient être essentiels pour surmonter cet obstacle et
 369 améliorer la productivité agricole de manière durable.

370 Les données montrent une disparité importante dans le niveau d'instruction parmi les chefs
 371 d'exploitation, ce qui suggère un besoin urgent de programmes éducatifs ciblés. L'éducation
 372 constitue non seulement un facteur clé pour l'adoption des pratiques agroécologiques, mais aussi
 373 pour l'amélioration des rendements agricoles, la réduction des risques environnementaux et la
 374 création de systèmes agricoles durables. Par conséquent, des initiatives d'alphabétisation et de
 375 formation continue doivent être intégrées dans les stratégies de développement rural pour permettre
 376 aux agriculteurs d'Aplahoué de mieux comprendre et appliquer des pratiques agroécologiques
 377 efficaces.

378 **3.4 Rôle des modes de gestion foncière**

379 **3.4.1 Modes conférant l'usufruit**

380 Les modes conférant l'usufruit jouent un rôle central dans la gestion foncière dans la commune
381 d'Aplahoué. Ces modes permettent à des exploitants d'utiliser des terres sans en être propriétaires,
382 ce qui peut avoir des implications significatives sur la durabilité des pratiques agricoles, y compris
383 les pratiques agroécologiques. Dans cette section, nous détaillons les principaux modes d'accès à la
384 terre conférant l'usufruit : le métayage, le gage, et l'emprunt, ainsi que les deux principales
385 catégories de propriété foncière : collective et individuelle.

386 3.4.1.1 Le métayage

387 Le métayage est un système où le propriétaire foncier prête sa terre à un exploitant, à condition que
388 ce dernier lui verse une rente en nature, généralement une fraction de la récolte, qui est souvent
389 d'environ un tiers. Ce système permet à l'exploitant de travailler la terre et d'en retirer des
390 bénéfices, mais une part de ces bénéfices doit être remise au propriétaire sous forme de produit
391 agricole.

392 Bien que ce système soit en déclin dans certaines régions, des cas subsistent dans la commune
393 d'Aplahoué, notamment à Aplahoué-centre, Dékpo, et Kissamey. Le métayage peut être un mode
394 d'accès intéressant pour les exploitants sans capital initial pour acquérir des terres. Cependant, ce
395 système crée parfois des conflits concernant la répartition des récoltes, en particulier en cas de
396 mauvaise récolte ou de gestion difficile des terres. En termes de pratiques agroécologiques, le
397 métayage peut limiter l'investissement à long terme dans des pratiques durables (comme
398 l'agroforesterie), car l'exploitant ne possède pas la terre et est souvent contraint par les conditions
399 imposées par le propriétaire.

400 3.4.1.2 Le gage

401 Le gage est un mode d'accès à la terre où un exploitant, dans un besoin financier urgent, transfère
402 son droit d'usufruit sur la terre à un créancier. Ce dernier bénéficie ainsi des droits d'usage de la
403 terre, y compris le droit de cultiver et de cueillir les fruits des arbres. En cas de non-remboursement
404 de la dette, le créancier peut revendiquer la parcelle.

405 Ce système génère souvent des conflits fonciers, surtout en cas de décès du propriétaire qui n'a pas
406 remboursé sa dette. Les héritiers peuvent revendiquer la terre, et des litiges peuvent surgir entre les
407 créanciers et les descendants. Ce mode d'accès à la terre est relativement rare dans la commune
408 d'Aplahoué aujourd'hui, mais il reste une source potentielle de déséquilibres fonciers. Comme pour
409 le métayage, l'adoption de pratiques agroécologiques peut être freinée par le caractère temporaire et
410 conflictuel du droit d'usage sur la terre.

411 3.4.1.3 L'emprunt

412 L'emprunt est un mode d'accès qui permet à un exploitant de jouir des fruits et des revenus issus de
413 l'exploitation d'une terre mise à sa disposition par un prêteur, sans contrepartie immédiate autre que

414 l'utilisation gratuite de la terre. Ce mode est considéré comme gratuit par essence, mais il peut aussi
415 générer des conflits si l'emprunt est mal géré ou mal compris.

416 Bien que ce mode soit moins formel que le métayage ou le gage, il permet aux exploitants d'accéder
417 à des terres sans nécessairement payer une rente en nature ou en argent. Toutefois, l'absence de
418 droits permanents sur la terre empêche les exploitants d'investir à long terme dans des pratiques
419 agricoles durables, telles que la plantation d'arbres ou la conservation des sols.

420 **3.4.2.4** Types de propriété

421 La gestion foncière dans la commune d'Aplahoué se divise en deux catégories principales de
422 propriété foncière : collective et individuelle.

423 *La propriété collective villageoise*

424 La propriété collective villageoise inclut les terres destinées à des activités collectives telles que la
425 chasse, la pêche, et d'autres espaces non cultivés. Ces terres sont généralement sous le contrôle des
426 chefs de collectivités, mais les produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette sont partagés
427 entre les membres de la communauté ou de la famille. Dans ce cadre, les droits d'usage sont
428 collectifs, mais la gestion peut être influencée par les décisions communautaires.

429

430 *La propriété collective familiale*

431 La propriété collective familiale englobe les terres mises à la disposition de la famille, et dont les
432 membres les exploitent de manière collective pour les besoins de la famille. Les produits issus de la
433 terre, tels que la chasse, la pêche, et les cultures, sont partagés entre les membres de la famille. Ce
434 système est courant dans les villages où la gestion foncière est souvent décidée à l'échelle du
435 groupe familial.

436 *La propriété individuelle*

437 La propriété individuelle des terres agricoles est moins courante, car les terres agricoles sont
438 principalement gérées de manière collective ou par usufruit. Toutefois, les parcelles individuelles
439 sont attribuées à certains exploitants qui les utilisent pour cultiver des vivriers et produire des
440 denrées agricoles. Ces exploitants ont des droits d'usage et de jouissance de ces terres, mais ces
441 terres restent souvent sous une forme de gestion informelle, ce qui limite la sécurité foncière et la
442 durabilité de l'exploitation agricole.

443 Les données collectées au cours de cette étude montrent que plusieurs facteurs conditionnent
444 l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs d'Aplahoué. Ces facteurs sont
445 principalement liés aux conditions foncières et à la situation sociodémographique des exploitants.

446 **4. Discussion**

447 Les résultats obtenus dans cette étude mettent en lumière plusieurs facteurs déterminants qui
448 influencent l'adoption des pratiques agroécologiques par les agriculteurs d'Aplahoué. Parmi ces
449 facteurs, la sécurité foncière émerge comme un obstacle majeur à l'adoption de pratiques agricoles
450 durables. En effet, l'insécurité foncière, particulièrement chez les agriculteurs dont les terres sont
451 détenues par prêt coutumier, location ou héritage, empêche les exploitants de s'engager pleinement

452 dans des projets à long terme, tels que la plantation d'arbres ou la conservation des sols. Comme le
453 souligne Bélières et al. (2015), la durabilité des pratiques agroécologiques est directement
454 conditionnée par la stabilité de l'accès à la terre, et l'instabilité foncière freine les investissements à
455 long terme dans ces pratiques. Ainsi, les incertitudes liées aux droits fonciers découragent les
456 agriculteurs de prendre des mesures qui nécessitent une gestion durable et continue des terres.

457 ***La perception de l'agroécologie : un frein à l'adoption***

458 Une autre difficulté observée réside dans les diverses conceptions de l'agroécologie parmi les
459 agriculteurs. En effet, l'agroécologie est souvent perçue à la fois comme un ensemble de techniques
460 agricoles et comme une vision globale de la production agricole. Cette dualité peut nuire à
461 l'adoption de ces pratiques, car les agriculteurs ne parviennent pas toujours à comprendre les
462 bénéfices à long terme de l'agroécologie. Wezel et al. (2009) affirment que l'adhésion des
463 agriculteurs aux pratiques agroécologiques dépend largement de leur niveau de compréhension du
464 concept et de leur niveau d'implication. Les agriculteurs qui perçoivent l'agroécologie uniquement
465 comme un ensemble de techniques isolées peuvent ne pas saisir son potentiel dans le cadre d'une
466 approche systémique qui inclut la gestion des sols, la biodiversité, et l'optimisation des cycles
467 agricoles. Cette confusion conceptuelle rend l'adoption de ces pratiques plus complexe et moins
468 attractive.

469 ***Taille de l'exploitation et ressources disponibles***

470 Les résultats de cette étude montrent également que l'adoption des pratiques agroécologiques est
471 étroitement liée à la taille de l'exploitation, à la main-d'œuvre disponible, au capital technique et à
472 l'accès à l'information. Les petites exploitations agricoles, qui sont prédominantes à Aplahoué,
473 souffrent de contraintes techniques et économiques qui limitent leur capacité à mettre en œuvre des
474 pratiques agroécologiques nécessitant des investissements en travail et en ressources. Les pratiques
475 comme le paillage, le compostage et l'agroforesterie requièrent une main-d'œuvre intensive et une
476 certaine expertise technique. Cependant, dans le contexte de ressources limitées, les agriculteurs de
477 petites exploitations n'ont pas toujours les moyens de consacrer suffisamment de travail ou
478 d'investissement pour adopter ces pratiques.

479 Cette observation rejoint les analyses de Altieri et Nicholls (2012), qui soulignent que les stratégies
480 agroécologiques doivent être adaptées aux capacités locales des agriculteurs, particulièrement dans
481 les petites exploitations. Les stratégies doivent être flexibles et accessibles en fonction des
482 ressources disponibles, afin de garantir leur mise en œuvre effective.

483 ***Modes d'accès à la terre et implications pour l'adoption de l'agroécologie***

484 Les modes d'accès à la terre, tels que l'héritage, le prêt coutumier, la location et le don, influencent
485 également la volonté des agriculteurs d'adopter des pratiques agroécologiques. L'héritage foncier,
486 bien que relativement stable, peut également représenter un frein si la gestion de la terre est

487 dominée par des systèmes patriarcaux et que l'accès aux ressources foncières est restreint pour les
488 femmes. De plus, les terres acquises par prêt coutumier ou location informelle présentent une
489 incertitude foncière qui limite l'engagement des agriculteurs dans des pratiques à long terme, telles
490 que l'agroforesterie ou la conservation des sols. Ces pratiques nécessitent en effet une vision à long
491 terme et des investissements qui ne sont pas viables si les droits fonciers sont temporaires ou
492 incertains.

493 Selon Colin et Ayouz (2006), les agriculteurs qui ne sont pas propriétaires de leurs terres sont moins
494 susceptibles de s'engager dans des pratiques agroécologiques, car ils ont peu de certitude sur la
495 pérennité de leur droit à exploiter les terres. Par conséquent, les modes d'accès à la terre doivent
496 être sécurisés et les droits fonciers clarifiés pour encourager l'adoption de pratiques
497 agroécologiques. Les initiatives de sécurisation foncière et de titularisation des terres,
498 particulièrement pour les femmes et les jeunes agriculteurs, seraient des leviers efficaces pour
499 améliorer l'engagement à long terme des agriculteurs dans des systèmes agricoles durables.

500 En résumé, plusieurs facteurs interconnectés influencent l'adoption des pratiques agroécologiques
501 par les agriculteurs d'Aplahoué. Les incertitudes foncières, l'incompréhension des concepts
502 agroécologiques, et les contraintes économiques constituent les principaux obstacles. Pour
503 surmonter ces défis, il est essentiel d'adopter une approche holistique qui combine sécurisation
504 foncière, formation des agriculteurs, et amélioration des ressources économiques et techniques
505 disponibles. Cela permettra de créer un environnement propice à l'adoption de pratiques
506 agroécologiques et à la durabilité des systèmes agricoles dans la commune d'Aplahoué.

507

508 **Conclusion**

509 Cette recherche sur l'adoption de l'agroécologie par les agriculteurs d'Aplahoué révèle un
510 processus complexe, influencé par des facteurs socio-économiques, institutionnels et
511 environnementaux. L'adoption des pratiques agroécologiques est freinée par des obstacles liés aux
512 croyances, au niveau d'éducation et aux modes de gestion foncière, ainsi qu'à une faible
513 sensibilisation aux avantages de ces pratiques.

514 Des infrastructures de soutien, telles que des programmes de formation, un accès à la terre, des
515 inputs organiques, et des mécanismes de financement, sont nécessaires pour faciliter cette
516 transition. Cependant, le manque de ces soutiens contraint souvent les agriculteurs à privilégier des
517 pratiques moins durables.

518 Les obstacles structurels, comme le manque de ressources financières, les capacités techniques
519 limitées, et l'accès restreint aux terres, freinent également l'adoption des pratiques agroécologiques.
520 Une stratégie intégrée, comprenant des réformes foncières, un meilleur accès aux crédits et une
521 sensibilisation accrue, est essentielle pour surmonter ces défis et encourager l'adoption à grande
522 échelle des pratiques agroécologiques.

523

524 **Référence bibliographique**

525 Altieri, M. A., & Nicholls, C. I. (2012). Agroecology, scaling up for food sovereignty and
526 resiliency. *Sustainable Agricultural Reviews*, 11, 1-29.

527 Barro, N. B., Ouedraogo, F., & Kabore, M. (2023). Facteurs limitants de l'adoption des pratiques
528 agroécologiques par les producteurs maraîchers des sites de Leguema, Kuinima et Kua (Burkina
529 Faso). *La Revue Africaine des Sciences Sociales* « Pensées genre. Penser autrement », Vol. III, N°
530 2, 18p.

531 Bélières, J.-F., Bomal, P., Bosc, P. M., Losch, B., Marzin, J., & Sourisseau, J. M. (2015). Les
532 agricultures familiales du monde : Définitions, contributions et politiques publiques. *AFD*, 15p.

533 Benmihoub, A., Samia, A., & Benabid, N. (2021). Enjeux, pratiques et contraintes pour une mise en
534 valeur agroécologique des terres au Sahara. Cas d'un périmètre péri-oasien dans la Vallée du
535 M'Zab (Algérie). *New Medit*, 2; DOI: 10.30682/nm2102f.

536 Claveirole, C. (2016). La transition agroécologique : défis et enjeux. Avis du Conseil Economique,
537 Social et Environnemental. Paris : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

538 Collin, J.-P., & Ayouz, M. (2006). The development of land markets and agricultural productivity
539 in Sub-Saharan Africa: A review of literature. *World Bank Policy Research Working Paper*, 40p.

540 Côte, M. (2002). Des oasis aux zones de mise en valeur : l'étonnant renouveau de l'agriculture
541 saharienne. In: *Le Sahara, cette « autre Méditerranée »* (Fernand Braudel), Méditerranée, 99(3-4),
542 5-14.

543 Dubost, D. (1986). Nouvelles perspectives agricoles du Sahara algérien. In *Désert et montagne au*
544 *Maghreb*, Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, 41, 339-356. DOI:
545 <https://doi.org/10.3406/remmm.1986.2466>.

546 Dugue, P. (2013). Quelles contraintes à l'intensification agroécologique. *Grain de Sel*, 63-66, 30-31.

547 FAO. (2008). *Analyse de la filière Maraîchage au Burkina Faso*. Rapport Enquête maraîchère, 117
548 p.

549 Toutain, G., Dollé, V., & Ferry, M. (1988). Situation des systèmes oasiens en régions chaudes.
550 *Revue options méditerranéennes*, CIHEAM, Série A, 11, 7-12.

551 Troin, J.-F. (1985). *Le Maghreb, hommes et espaces*. Paris : Armand Colin, 360 p.

552 Wezel, A., Bellon, S., Doré, T., Francis, C., Vallod, D., & David, C. (2009). Agroecology as a
553 science, a movement and a practice. *Sustainable Agriculture*, 2(1), 27-43.

554

555